

AR Prefecture

005-210501078-20240905-69_2024-DE
Reçu le 09/09/2024
Publié le 09/09/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Délibération n°69-2024

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 SEPTEMBRE 2024

Effectif légal : 11

Nombre

De conseillers en exercice : 09 de présents : 08 de votants : 08 date de convocation : 22/08/2024

L'an deux mil vingt-quatre le cinq septembre à dix-huit heures trente les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, salle du conseil municipal après convocation, sous la Présidence d'Estelle ARNAUD.

Présents : ARNAUD Estelle, PROUVE Alain, CAMUS Michel, SENNERY Pierre,
POINSONNET Bertrand, KOLLER Pascale, JALADE Véronique,
CHARDRONNET Luc

Absents représentés :

Absent non représenté : LEROY Pierre

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Michel CAMUS est désigné comme secrétaire de séance

Objet : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
TOPONYMIE ET DEMARCHE D'ADRESSAGE
Création de nouveaux noms de rue
Mise à jour
Rapporteur : Luc CHARDRONNET

Par délibération n°12-2021 le 11 février 2021, le conseil municipal approuvait les dénominations des voies ;
Considérant la nécessité de créer de nouveaux noms de rue ;
Le résultat est présenté en conseil municipal,
Il pourra s'avérer nécessaire de créer de nouveaux noms de rues en concertation avec les habitants au fil des nouvelles constructions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.:

Valide Les noms attribués à l'ensemble des voies communales ci-dessous ;

Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopte les dénominations suivantes :

Nouvelle appellation	Début de la voie	Fin de la voie
LE CHEF LIEU		
Chemin des Moulins	Fin de la Route du Canal	Fin d'habitation - Torrent du Four
Lotissement du Villaret	Chemin des Moulins	En impasse, au bout du lotissement
Route de Puy Chalvin	Fin de la Route du Canal en direction de Puy Chalvin	En sortie d'agglomération du Chef-Lieu
Rue des Tenailles	Route de Puy Chalvin	Place de la Fontaine
Place de la Fontaine	Rue des Tenailles	Place Joseph Violin

AR Prefecture

005-210501078-20240905-69_2024-DE

Reçu le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

Route du Canal	Entrée Est d'agglomération	Début de la Route de Puy Chalvin
Rue des Quatre Divias	Rue des Tenailles	Route de Puy Chalvin
Chemin de l'Eglise	Place de la Fontaine	Rue du Caire
Chemin du Sarrat	Place de la Fontaine	Rue des Quatres Divias
Chemin de la Fruitière	Place de la Fontaine	Route du Canal
Rue du Caire	Route du canal	Au droit de la parcelle A1257
Place Joseph Violin	Rue des Grands Chenals	Place de la Fontaine
Rue des Grands Chenals	Route du Canal	Rue des Tenailles
Impasse des Grands Chenals	Rue des Grands Chenals	En impasse vers l'Ouest
Traverse du Caire	Rue du Caire au droit de la parcelle A1695	Rue du Caire au droit de la parcelle A1667
Ruelle de l'Aquila	Route du Canal au droit de la parcelle A1329	Route du Canal au droit de la parcelle A1331
PUY CHALVIN		
Route des Combes	En entrée basse du hameau	En sortie haute du hameau
Chemin de la Chapelle	Route des Combes	Sentier vers l'Eyrette au droit de la parcelle C1464
Chemin de la Tière	Route des Combes au droit de la parcelle C217	Fontaine de Puy Chalvin - Au droit de la parcelle C181 (Chapelle)
Chemin des Rosiers	Route des Combes au droit de la parcelle C217	Fontaine de Puy Chalvin - Au droit de la parcelle C203
Chemin du Béal	Fontaine de Puy Chalvin	Route des Combes – Au droit de la Parcelle C142
Chemin des Chauvines	Route des Combes – Au droit de la parcelle C223	En impasse jusqu'à la parcelle C254
Impasse de la Savoie	Route des Combes – Au droit de la parcelle C1540	En impasse - Au droit de la parcelle A1807
PIERRE-FEU		
Route de Gagnières	Route de Pierre-Feu – En limite Est de Commune (Briançon)	En impasse - Au droit de la parcelle B442
Chemin du Goutaud	Route de Pierre-Feu - Au droit de la parcelle B963	En impasse jusqu'au hameau du Goutaud - Au droit de la parcelle B572
Rue de la Fontaine	Route de Pierre-Feu - Au droit de la parcelle B1133	Place du Lavoir – Sous la parcelle B836
Rue du Four	Place du Lavoir	Rue du Clos du Vas
Chemin du Fournil	Rue du Four - Au droit de la parcelle B781	Rue du Four - Au droit de la parcelle B768
Rue du Lavoir	Place du Lavoir - Au droit de la parcelle B929	Rue de la Traverse – En face de la parcelle B732
Rue de la Traverse	Sous la parcelle B757	Route de Pierre-Feu - Sous la parcelle B733
Impasse des Oiseaux	Route de Pierre-Feu - Au droit de la parcelle B636	En impasse - Au droit de la parcelle B627
Impasse des Peupliers	Route de Pierre-Feu - Au droit de la parcelle B948	En impasse - Au droit de la parcelle B977
Route de Pierre-Feu	Au pied de la Rue du four	En limite Est de commune avec Briançon
Place du Lavoir	Rue du Four	Rue du Lavoir

AR Prefecture

005-210501078-20240905-69_2024-DE

Reçu le 09/09/2024

Publié le 09/09/2024

Chemin des Chaumas	Au Pied de la Rue du Goutaud	En impasse au droit de la parcelle B659
Impasse du Verger	Route de Pierre-Feu – Au Sud-Ouest de la parcelle B856	En impasse au bout du lotissement
ZONE D'ACTIVITE DE PONT LA LAME		
Route de Pont La Lame	Route Nationale n° 94	En impasse vers le Sud de la Commune – au droit de la parcelle C1657
Impasse Sainte Philomène	Perpendiculaire à la route de Pont La Lame au niveau de la parcelle C1663	En impasse jusqu'à la parcelle C1596
Chemin de la Plaine	Carrefour Route nationale n° 94 - Au droit de la parcelle C1240	En impasse vers l'aire d'accueil des Gens du Voyage
LE CLOS DU VAS		
Route de la Géologie	Entrée de la route du Clos du Vas	En impasse vers la Maison de la Géologie - au droit de la parcelle C1636
Route du Clos du Vas	Au droit de la parcelle C1212	Route de Pierre-Feu
Impasse de la Marline	Route du Clos du Vas - Au droit de la parcelle B889	En impasse - Au droit de la parcelle C1199
Impasse du Montbrison	Route du Clos du Vas - Au droit de la parcelle B891	En impasse - Au droit de la parcelle B900
Impasse de Champ Guy	Route du Clos du Vas - Au droit de la parcelle B1007	En impasse - Au droit de la parcelle C1492
Impasse des Iris	Route du Clos du Vas - Au droit de la parcelle B914	En impasse - Au droit de la parcelle B1060
Impasse du Gui	Route du Clos du Vas - Au droit de la parcelle B928	En impasse - Au droit de la parcelle B934

Mme Le Maire
ARNAUD Estelle

Adjoint au Maire
Michel CAMUS



Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits
Pour copie conforme
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture
Le 9 septembre 2024
De la publication sur le site de la Mairie le 9 septembre 2024

Conformément aux articles de R.421.1 à R.421.7 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, et/ou de sa notification, d'un recours par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite

Mairie de Puy Saint André - 644 route du Canal - LE CHEF LIEU - 05100 PUY SAINT ANDRE -
mairie@puy saint andre.fr - 04 92 20 24 26 site : www.puy saint andre.fr